



Annulation commande faite lors d'une foire

Par **Carosimir**, le **14/06/2013** à **15:10**

Bonjour j'ai acheté en mai 2010 une cuisine sur la foire de Paris avec comme date de livraison fin 2012 parce que je suis auto constructeur.

J'ai versé un acompte de 2400 €.

Fin 2012 je reçois un appel téléphonique du metteur qui voulais venir prendre les mesures. Je l'informe verbalement que la maison n'est pas finie d'être construite, que je n'ai même pas encore de toit et que ce sera peut-être pour fin 2013.

Cette personne prend note et me dit qu'elle m'envoie un mail que je n'ai jamais reçu.

Le mois dernier un autre metteur me rappelle pour prendre rdv pour les mesures.

Je lui dis que ma maison n'est pas encore prête pour cette étape, en effet je suis tout juste hors d'eau et pas encore hors d'air :(

Il me dit en prendre note et me précise que quelqu'un d'autre va reprendre contact avec moi.

Depuis, plus de nouvelle.

Je voudrai savoir si après tout ce temps (2 ans passés), il est possible de faire annuler la vente et récupérer mon acompte ?

Merci de m'aider, je suis en panique...

Cordialement,

Par **youris**, le **14/06/2013** à **16:57**

bjr,

il faut lire le contrat que vous avez signé lors de la commande.

vu le temps écoulé depuis votre commande, vous ne pouvez plus vous rétracter.

de plus comme vous avez acheté dans une foire, vous n'avez pas de délai de rétractation.

cdt

Par **Toluene67**, le **15/06/2013** à **08:07**

Bonjour,

En versant un acompte à la signature vous vous êtes engagés, le cuisiniste aussi ! D'autre part, à deux reprises aucune mesure n'a pu être prise car votre maison n'était toujours pas

terminée. La responsabilité du professionnel ne peut être mise en cause.

Cordialement